



Élections 2016

Comité des droits des personnes handicapées (CDPH)

Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes (CEDAW)

Comité des droits de l'homme (CtédH)

Comité des droits de l'enfant (CtédE)

Questionnaire pour les candidats

Quatre organes de traités de l'ONU (le Comité des droits des personnes handicapées (CDPH), le Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes (CEDAW), le Comité des droits de l'homme (CtédH) et le Comité des droits de l'enfant (CtédE)) ont des élections prévues au mois de juin 2016.

Afin de renforcer la composition des comités, en renforçant des élections transparentes et basées sur le mérite, Child Rights Connect, IWRAW Asia-Pacific et le Centre pour les Droits Civils et Politiques ont lancé une initiative commune pour permettre à tous les États et autres parties prenantes de mieux prendre en considération les compétences et expériences des candidats en lice pour le CEDAW, CtédH, CtédE avant les élections.

Ce questionnaire fait partie de l'initiative commune ; il est envoyé à tous les candidats nominés et se base sur les critères énoncés dans le traité concerné. Il fait écho à un questionnaire similaire préparé par l'Alliance Internationale des Personnes Handicapées (IDA) et envoyé aux candidats en lice pour le CDPH.

Les résultats des deux questionnaires seront disponibles sur le site www.untbelections.org. Les résultats seront également partagés avec tous les États membres de l'ONU.

Cette initiative ne signifie pas que nous soutenons ou nous opposons à des candidats de façon individuelle.

Questions ouvertes à tous les candidats

Section générique

1. Nom: RALAIVAOARISOA Lalane Josiane

2. Nationalité: Malagasy

3. Poste actuel: Magistrat Avocat Général près le Parquet Général de la Cour d'Appel d'Antananarivo, Ministère de la Justice.

4. a. Occupez-vous actuellement un poste au nom de, ou pour votre Gouvernement ? Si tel est le cas, veuillez fournir des détails :

Magistrat Avocat Général près le Parquet Général de la Cour d'Appel d'Antananarivo, Ministère de la Justice.

4. b. Avez-vous déjà occupé un poste au nom de, ou pour votre Gouvernement ? Est-ce que l'un des postes que vous avez occupé par le passé pourrait compromettre votre indépendance et votre impartialité, actuelles ou perçues ? Si tel est le cas, veuillez fournir des détails :

- Directeur de Cabinet du Grades des Sceaux, Ministre de la Justice en 2009-2010

- Conseiller Spéciale auprès du Premier Ministre, Chef du Gouvernement, chargée des questions liées aux Droits Humains ainsi que des questions des affaires juridiques de janvier 2015 à avril 2016.

4. c. Veuillez indiquer tout conflit d'intérêt actuel ou potentiel qui pourrait vous empêcher de faire preuve d'indépendance et d'impartialité dans votre travail comme membre d'un organe de traité de l'ONU.

Aucun.

5. Comment s'est déroulé le processus de nomination relatif à votre candidature ? La société civile a-t-elle été consultée ?

- C'est le Grade des Sceaux, Ministre de la Justice, avec le Conseiller aux Droits Humains des Nations Unies à Madagascar qui ont pris toutes les mesures adéquates à ma nomination.

6.a. Langues de l'ONU parlées couramment : Français

6.b: Niveau d'anglais: Bon

7. Lien vers votre CV complet: joint en annexe

8. Veuillez résumer votre expérience pertinente pour ce poste (100 mots)

Depuis 1997, j'ai été chargée du processus de ratification pour Madagascar des Instruments juridiques internationaux liés aux Droits Humains.

Titulaire d'un certificat sur l'Administration et Protections des Droits de l'Homme de l'Institut International d'Administration Publique de Paris depuis 1998.

Membre du Comité de rédaction des rapports initiaux et périodiques sur les questions relatives aux Droits Humains de 1998 à 2009.

En 2007 j'ai participé à la présentation du rapport de Madagascar sur le Droit Civil et Politique auprès des Nations-Unies à New York.

Parmi ceux qui contribuent à la mise en conformité des lois nationales sur les Droits Humains avec les Instruments Juridiques Internationaux s'y afférents

9. Durant votre mandat potentiel en tant que membre d'un Comité, quels autres postes ou activités professionnelles avez-vous l'intention d'entreprendre ?

Tout ce qui pourrait contribuer à la réalisation des objectifs liés au dit mandat.

Pacte international relatif aux droits civils et politiques (PIDCP)

Veillez fournir des réponses aussi précises que possible et ne dépassant pas 200 mots par question.

1. Pourquoi voulez-vous être un membre du Comité des droits de l'homme ?

Devenir membre du Comité des Droits de l'Homme est pour moi une consécration de tous les efforts que j'ai entrepris depuis le début de ma carrière de Magistrat pour la lutte contre les injustices envers les hommes en général et en particulier les femmes et les enfants.

Depuis le début de ma carrière, j'ai œuvré dans le domaine de protection des Droits Humains en m'intégrant dans un groupe de travail dénommé Working Group for Humans Rights regroupant des entités gouvernementales et non-gouvernementales et dont le siège initial était implanté au sein de la représentation diplomatique américaine à Antananarivo.

Ce groupe se réunit périodiquement une fois par semaine pour discuter des questions liées aux Droits Humains à Madagascar et de là est né un projet en 1998 intitulé « Humanisation de la détention » où j'étais la responsable pour mener une opération pour l'accélération des procès des prisonniers souffrant de longue détention.

C'est en cette période que j'ai bénéficié d'une formation sur l'Administration et la protection des Droits de l'Homme à l'Institut International d'Administration Publique de Paris et depuis j'ai été chargée du processus de ratification de toutes les Conventions des Nations Unies liés aux Droits Humains pour l'Etat Malagasy.

2. Quels sont vos domaines d'expertise spécifiques concernant le PIDCP? Veuillez fournir des exemples, s'il y a lieu. Avez-vous une expérience particulière dans la gestion des communications individuelles ?

En tant que membre du Comité de rédaction des rapports initiaux et périodiques liés aux Droits Humains, j'ai participé à l'élaboration du rapport de Madagascar sur le PIDCP qu'on a présenté aux Nations Unies à New York en 2007.

En tant que membre de la délégation devant présenter le rapport, j'ai pris la parole à la Tribune des Nations Unies pour exposer les cas des enfants jumeaux à Madagascar car cela faisait partie des questions pertinentes posées au Gouvernement à l'époque dans le cadre de l'application effective du Pacte.

3. Quelles sont, selon vous, les questions émergentes et les défis en ce qui concerne la mise en œuvre du PIDCP? Veuillez fournir 1 ou 2 exemples.

Mieux s'imprégner des réalités politiques de chaque Etat partie et s'assurer que la Charte des Droits de l'Homme des Nations Unies qui est un Instrument juridique international édictant tous les droits y est respecté, ceci en usant de tous les systèmes de contrôle et de suivi visant à suivre la conformité des lois nationales avec les règles acceptés dans le respect du Concert des Nations.

Toute forme de dictature doit être bannie et condamnée car certains dirigeants, dans le but de renforcer leur pouvoir tentent d'aller au-delà de la Constitution qui d'habitude entérine les règles édictées par la Charte des Droits de l'Homme et font tout pour détourner à leur avantage ce qui est édicté, d'où la dérive.

4. Quels sont, selon-vous, les défis de la mise en œuvre du PIDCP au niveau national? (Par exemple normatif, légal, structurel, idéologique ou culturel). Veuillez fournir des exemples.

Mise en conformité des textes législatifs et réglementaires suivant les termes du Pacte, par exemple sur la liberté d'aller et venir, les autorités ne doivent pas prendre les mesures d'interdiction de sortie du territoire de leur pays comme une arme pour viser leur adversaire politique comme c'est le cas dans certains pays où certains dirigeants usent de leur pouvoir pour prendre des mesures inadéquates pour protéger sa personne et son entourage et pour mieux viser leurs ennemis politiques.

5. Les États parties au PIDCP sont tenus de prendre des mesures pour la mise en œuvre du Pacte. Comment proposez-vous de guider les États dans la mise en œuvre effective des standards du Pacte ?

Mieux informer les Etats parties en leur transmettant les termes des standards et ceci par diverses formes de communication comme le fait de mieux gérer les relations avec les Représentations Permanentes de chaque pays auprès des Nations Unies qui servent de lien entre le Comité et l'Etat partie concerné.

6. Que peut faire le Comité pour renforcer davantage son engagement envers d'autres parties prenantes, tels que les institutions nationales des droits de l'homme (INDH), les membres du Parlement, les acteurs judiciaires, la société civile et les agences des Nations Unies ?

Chaque Etat partie doit avoir une Commission indépendante pour la protection des Droits Humains conformément aux Principes de Paris. Cette Commission regroupant les Institutions étatiques et non-étatiques comme la Société Civile doivent maîtriser les termes du Pacte pour mieux cerner les problématiques et pouvoir les résoudre.

A cet effet, des formations doivent être dispensées pour tous les membres afin que ces derniers puissent transmettre leur acquis à d'autres entités, en quelque sorte une formation en cascade ou formation de formateurs pouvant aider à améliorer les connaissances en la matière.

Une meilleure synergie peut être atteinte avec une meilleure coordination.

7. Comment voyez-vous le Comité des droits de l'homme renforcer l'environnement national et international afin de tenir responsable les acteurs privés/entreprises des violations à l'encontre du Pacte ?

Le Comité dans ses recommandations envers les Etats parties doit édicter des mesures adéquates pour renforcer son pouvoir vis-à-vis des auteurs de violation de la Charte des Droits de l'Homme des Nations Unies relatifs, qu'il s'agisse d'acteurs privés ou étatiques.